



INEE
Institut National de l'Environnement
Industriel et de l'Énergie



ohm
Observatoires
Hommes-Milieu

Appels à Projets de Recherche 2015

du LabEx DRIIHM

**Dispositif de recherche Interdisciplinaire
sur les Interactions Hommes-Milieu**

À RETENIR

Lancement de l'appel à projets : 7 octobre 2014

Limite de soumission des dossiers : 15 novembre 2014 à Minuit (heure de Paris)

(les projets adressés à l'OHM Estarrejapourront nous parvenir jusqu'au 22 novembre 2014 à Minuit ; ceux de l'OHMi Nunavik sont reportés de quelques semaines)

Résultats des Appels à projets de recherche : 20 Décembre 2014

Résultats des Appels à projets Doctorat et Post-Doctorat : 20 Janvier 2015

CONTACTS

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Corinne Pardo - Chef de projet Gouvernance du LabEx DRIIHM
pardo(at)eccorev.fr / 04 42 97 15 07

Pour des questions techniques concernant l'enregistrement en ligne des propositions de recherche :

Georges Hinot - Chargé de projet Informatique du LabEx DRIIHM
georges.hinot(at)mnhn.fr / 01 40 79 80 44

Pour des questions spécifiques à un OHM et pour toute soumission d'un projet inter-OHM :
veuillez contacter le(s) directeur(s) de l'OHM (ou des OHMs) concerné(s)

SOMMAIRE

1	Contexte et particularités de l'appel à projets	6
1.1	Contexte de l'appel à projets	6
1.2	Particularités de l'appel à projets du Labex DRIIHM	6
2	Soumettre une proposition de recherche	7
2.1	Qui peut soumettre une proposition de recherche ?	7
2.2	Saisie en ligne des projets	7
2.3	Engagements des équipes lauréates	8
	2.3.1 <i>Engagement administratif</i>	8
	2.3.2 <i>Engagement scientifique</i>	8
3	APR des OHM	9
3.1	APR OHM Bassin minier de Provence	10
3.2	APR OHM Estarreja	14
3.3	APR OHM Haut-Videssos	17
3.4	APR OHM Littoral Méditerranéen	20
3.5	APR OHMi Nunavik	23
3.6	APR OHM Oyapock	24
3.7	APR OHM T'éssékéré	26
3.8	APR OHM Vallée du Rhône	28
4	APR du Réseau des OHM	34
5	Appel à proposition de contrats doctoraux et post-doctoraux	34
5.1	Contrats doctoraux	34
	5.1.1 <i>Conditions d'éligibilité</i>	34
	5.1.2 <i>Saisie des projets doctoraux</i>	34
5.2	Contrats post-doctoraux	35
	5.2.1 <i>Conditions d'éligibilité</i>	35
	5.2.2 <i>Saisie des projets post-doctoraux</i>	35

1 Contexte et particularités de l'appel à projets

Outils de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) du CNRS, les Observatoires Hommes-Milieux (OHM) étudient les socio-écosystèmes anthropisés dans une démarche intégrative des sciences de l'environnement. Reconnus en 2012 dans le cadre des Investissements d'Avenir comme Laboratoire d'Excellence, ils se retrouvent donc aujourd'hui dans le LabEx DRIIHM (Dispositif de Recherche Interdisciplinaire sur les Interactions Hommes-Milieux : 8 OHM¹ et leur réseau ROHM).

1.1 Contexte de l'appel à projets

Les OHM sont construits autour d'un objet ou fait majeur issu du fonctionnement des socio-écosystèmes anthropisés et posant des questions essentielles pour l'environnement et la société par la survenue d'un événement de bouleversement ou *événement fondateur* qui intervient dans un contexte réputé à l'équilibre et déterminant ainsi un avant et un après. Le but est d'identifier les mécanismes qu'il induit, d'en comprendre les fonctionnements, d'en déterminer les dynamiques et les interactions et d'en suivre les effets et conséquences, au cours du temps, sur l'homme et son milieu.

Outils de promotion de recherches interdisciplinaires, les OHM favorisent et tendent à organiser autour d'un objet d'étude commun, les interactions entre les sciences de l'environnement : sciences de la géosphère, de la biosphère, sciences de l'homme et de la société. Les OHM se développent avec la mise en place d'outils dédiés au stockage, à l'interopérabilité et à la pérennisation des données scientifiques. Ils sont ainsi conçus comme des dispositifs privilégiés d'observation, d'étude, d'expérimentation et de modélisation des questions, des enjeux environnementaux actuels et des réponses que l'on peut leur apporter. Les recherches soutenues par les OHM contribuent à l'accomplissement de ces objectifs, notamment par le référencement de leurs résultats : publications, communications, métadonnées et données.

1.2 Particularités de l'appel à projets du Labex DRIIHM

Le présent APR vise à soutenir des études s'inscrivant dans le champ des sciences de l'environnement, telles que définies précédemment. Sont principalement concernés les domaines listés ci-après et pouvant être traités dans le cadre précis d'un ou plusieurs OHM.

- Réponses aux changements globaux,
- Echelles temporelles et dynamiques de la biodiversité,
- De l'anthropisation à l'artificialisation des milieux et du vivant,
- Etudes de nouveaux biomes,
- Environnement et santé, écologie de la santé,

¹ Les huit OHM actuellement en activité sont les OHM Bassin minier de Provence (PACA, France), Estarreja (Portugal), Haut-Videssos (Midi-Pyrénées, France), Littoral méditerranéen (Languedoc-Roussillon, PACA et Corse, France), Nunavik (Québec, Canada), Oyapock (Guyane), Téssékéré (Sénégal), Vallée du Rhône (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et PACA, France).

- Ecologie chimique et chimie écologique, écotoxicologie,
- Evaluation environnementale,
- Durabilité et usages,
- Aménités environnementales et approches économiques,
- Politiques publiques et gestion durable des territoires.

L'esprit de cet Appel est d'encourager les équipes désireuses d'explorer de nouvelles pistes de recherche, tant sur un plan thématique que méthodologique, de les mettre en œuvre dans le cadre des OHM.

- L'ensemble des projets (OHM, inter-OHM ou ROHM) sont financés pour une durée d'un an.
- Leur conception peut s'envisager en articulation avec un programme de recherche existant ou comme un projet émergent, susceptible de servir de base pour des développements ultérieurs.
- Les projets présentés peuvent être disciplinaires, pluridisciplinaires, voire interdisciplinaires. L'interdisciplinarité, qui reste l'objectif recherché in fine, n'est cependant pas un prérequis pour l'élection à cet APR si le projet s'inscrit de manière argumentée dans le champ de questionnement de l'OHM concerné.
- Les projets soumis pourront présenter un caractère théorique affirmé ou au contraire être davantage articulés autour d'une opération de recherche/action.
- Les approches comparatives seront appréciées.
- Les travaux permettant d'intégrer et de répondre à des demandes sociétales – sous forme de diagnostic, d'ingénierie écologique, d'expertise ou d'aide à la décision – seront également encouragés.

Cet appel à projets de recherche 2015 du labex DRIIHM regroupe :

- les APR de chacun des 8 OHM ([Cf. Chapitre 3](#)),
- l'APR du réseau des OHM ([Cf. Chapitre 4](#)),
- et les appels à propositions de contrats doctoraux et post-doctoraux ([Cf. Chapitre 5](#))

2 Soumettre une proposition de recherche

2.1 Qui peut soumettre une proposition de recherche ?

Les présents appels s'adressent à toutes les équipes de recherche françaises relevant d'un EPST membre du Labex, aux équipes de recherche des pays partenaires des OHM internationaux (Portugal, Canada, Sénégal) ainsi qu'aux équipes étrangères via un partenariat avec une équipe française. Une même équipe peut déposer plusieurs projets auprès d'un même OHM, de plusieurs OHM ou auprès du ROHM.

2.2 Saisie en ligne des projets

A partir de cette année, les soumissions des projets de recherche se font en ligne, à une seule et même adresse : <http://www.driihm.fr>, après identification du porteur de projet sur le site du labex DRIIHM.


La saisie se fait en trois temps

1^{er} temps : S'inscrire sur le site du Labex DRIIHM

2^{ème} temps : Vous êtes automatiquement dirigé vers l'interface de saisie d'un projet de recherche en Français. Vous pouvez alors choisir la langue du formulaire (Français, Anglais, Portugais) – Informer les champs suivants : « Références du projet », « Contenus » et « Participants au projet » ; S'engager à respecter la charte des OHM ; Sauvegarder.

Facilité de saisie : il est possible de copier-coller des paragraphes entiers depuis un document texte ou PDF et d'insérer des images, des tableaux ou des graphiques (enregistrés en tant qu'images) sur le formulaire de saisie. Leur mise en forme sera conservée.

Le porteur de projet peut joindre tout fichier qu'il jugera utile.

3^{ème} temps : Le projet en cours de rédaction apparaît en résumé. Cliquer sur l'icône de modification du projet  . Le champ « Budget » peut maintenant être informé. Sauvegarder.

Le porteur de projet, et lui seul, peut voir et modifier le projet soumis jusqu'à la date de fin de l'APR, soit le 15 novembre minuit (heure de Paris) [22 Novembre pour ceux destinés à l'OHM Estarreja].

2.3 Engagements des équipes lauréates

Les équipes lauréates s'engagent moralement à deux niveaux.

2.3.1 Engagement administratif

Pendant la période de deux mois qui suit l'annonce des lauréats, les équipes s'engagent à fournir au gestionnaire de l'APR les éléments nécessaires à la mise à disposition du financement obtenu.

Si ces formalités ne sont pas satisfaites sous deux mois, le LabEx DRIIHM se réserve la possibilité de réaffecter les financements correspondants.

2.3.2 Engagement scientifique

Dans un délai d'un an après l'obtention des crédits, les projets financés feront l'objet :

- d'une présentation orale lors du séminaire de restitution des/de l'OHM concerné(s),
- d'un rapport succinct rendu à/aux OHM concerné(s) qui devra reprendre les questions initiales de la recherche, la méthodologie employée, exposer les résultats, leur discussion ainsi que leur mise en perspective dans le contexte OHM.

En matière de valorisation des résultats induits, les lauréats s'engagent à publier dans les deux années qui suivent le présent APR au moins 1 article dans une revue scientifique à comité de lecture. De plus, chaque partenaire scientifique du projet s'engage à faire mention des OHM et du LabEx DRIIHM dans toutes publications ou communications des résultats de ses recherches sous la forme : « Ces travaux ont bénéficié du soutien du Labex DRIIHM et de : *nom de ou des OHM concernés* ou *réseau des OHM*».

Comme indiqué dans la charte des OHM que les porteurs de projets doivent signer, **le stockage et l'archivage de l'information scientifique est un des objectifs des OHM**. Les lauréats doivent donc accepter le principe de transmettre leurs métadonnées ; comme dans tout observatoire, les données, ont quant à elles vocation à être versées, après valorisation par leur auteur, directement au système d'information de l'OHM ou à défaut à celui du Réseau des OHM.

3 APR des OHM

Ce volet consiste en huit consultations indépendantes, émises et gérées individuellement par chacun des OHM. Le cadrage scientifique et la problématique de ces appels sont de leur ressort, tout comme la procédure de sélection des projets proposés, sous réserve de l'accord final du conseil de direction du Labex DRIIHM. Si le projet soumis concerne plusieurs OHM, vous devez en informer chacun de ces OHM et, le cas échéant, demander un budget à chacun d'eux via le formulaire de saisie. Il est rappelé aux candidats que chaque OHM a des priorités et des financements qui lui sont propres ; pour en prendre connaissance, veuillez vous référer aux fiches respectives ci-après.

3.1 **APR OHM Bassin minier de Provence**



Contexte

L'Observatoire Hommes-Milieux Bassin Minier de Provence (OHM-BMP) est un outil de promotion de la recherche pluridisciplinaire sur les interactions entre l'Homme et son milieu dans un contexte fortement anthropisé. Le territoire d'investigation, d'une superficie de 335 km² dans l'Est du département des Bouches-du-Rhône entre Aix-en-Provence et Marseille, concerne 17 communes où vivent un peu plus de 100 000 habitants. Il correspond principalement au bassin versant de l'Arc et secondairement à la haute vallée de l'Huveaune. Il est encadré au Nord par le massif de la Sainte-Victoire et au Sud par la chaîne de l'Étoile et la montagne du Régagnas. Durant plus d'un siècle, l'unité de cet espace s'est forgée autour de l'exploitation du lignite et de l'industrialisation induite par la mine. Localisé dans l'orbite de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille, ce territoire est aujourd'hui confronté : à la gestion de l'héritage minier et à la reconversion économique (fermeture du dernier puits en 2003), aux dynamiques d'une urbanisation qui progresse d'Ouest en Est, au maintien de l'agriculture et à la préservation d'un environnement naturel de grande qualité.

L'APR 2015 est le 8^{ème} appel à projet de l'Observatoire. Les propositions attendues pourront compléter des études antérieures ou en cours de réalisation (liste disponible à l'adresse <https://www.ohm-provence.org/spip.php?rubrique50>) ou explorer d'autres pistes de travail intéressant l'OHM-BMP (voir le cadrage problématique de l'OHM à l'adresse : <https://www.ohm-provence.org/problematique.html>). Les projets pourront correspondre à des travaux de niveau Master 2, à des opérations spécifiques menées dans le cadre d'une thèse ou d'un programme de recherche en cours ou exploratoire, ou encore à aider à la mise en place de projets intégrés ou de grande envergure.

Thèmes privilégiés

L'OHM souhaite recevoir des propositions concernant 5 axes prioritaires. Une attention particulière sera accordée aux sujets présentés par au moins deux équipes scientifiques, interdisciplinaires et/ou inter-OHM.

Axe 1 : Comprendre et évaluer les interactions Homme / environnement

- Dynamique territoriale (anthropisation, changement d'usages et de pratiques, déplacements, etc.),
- Dynamique de la biodiversité, fonctionnement des milieux (cycles biogéochimiques, modification et évolution des écosystèmes, etc.),
- Risques environnementaux (inondations, feux de forêt, contaminations, etc.),
- Management territorial, aménagement du territoire, Management Public, stratégie territoriale,
- Qualité et nuisances environnementales et santé des populations (évaluation, représentation, etc.),
- Traitement et valorisation des résidus industriels (résidus de bauxite, cendres de centrale thermique, etc.),
- Modélisation et analyse spatiale des interactions Homme/environnement.

Axe 2 : Quelles sont les conséquences de l'arrêt de la mine ?

- Ennoyage de la mine (processus hydrogéologiques, risques, possibilités de valorisation socio-économique de l'eau, etc.),
- Devenir des terrils et autres sous-produits de l'exploitation minière,
- Évolutions socio-démographiques,
- Mutations socio-économiques (devenir des anciens de la mine, évolution du système de santé mutualiste, changements culturels, nouveaux emplois et filières en devenir, etc.),
- Équité (logement, accès à la propriété, emploi, etc.),
- Transfert et devenir dans l'économie locale du patrimoine Charbonnages de France (logements, carreaux de mine, terrils, etc.),
- Modalités de remise en état des sites (suivi, évaluation, etc.).

Axe 3 : Transformation et devenir des grands établissements industriels

- Inscription territoriale des principales unités (structuration du territoire, emploi, effets environnementaux, pérennité, etc.),
- Conséquences d'une disparition éventuelle de ces unités (coûts d'un démantèlement avec remise en état des sites, responsabilités, coût social, inégalités induites, etc.),
- Évaluation et utilisation du capital des principales unités (savoir-faire, sites, capital humain) en cas de reconversion,
- Impacts industriels (air, sol, eau, biodiversité) de nouvelles installations.

Axe 4 : Gouvernance et gestion environnementale

- Échelles de gouvernance pour l'environnement,
- Critères de qualité environnementale pris en compte aux différentes échelles de la gouvernance,
- Les collectivités publiques et l'environnement,
- Politiques environnementales spécifiques,
- Intervention des acteurs environnementaux,
- Actions des lobbys environnementaux,
- Analyse et anticipation du débat public et des conflits sur les questions environnementales dans le bassin minier.

Axe 5 : Transition énergétique

- Énergies décarbonées et nouvelles (biomasse, solaires, éoliens, géothermie, etc.)
- Production et consommation (usages, réseaux intelligents, etc.)
- Acceptabilité des infrastructures
- Économie et politiques publiques

Des projets ne s'inscrivant pas dans les axes indiqués ci-dessus peuvent être présentés dans la mesure où ils s'intéressent à d'autres aspects importants pour l'OHM

Le Comité de Direction de l'OHM BMP aura notamment un regard attentif sur les projets :

- abordant de nouvelles thématiques, en particulier en Sciences Sociales et Humaines,

- comportant de nouvelles équipes (locales ou extérieures) ou des partenaires de la « société » (avec bien évidemment engagements financiers directs ou indirects),
- envisageant clairement l'inter-disciplinarité et/ou la coopération inter-OHM

Le Comité de Direction pourra également proposer des rapprochements de projet.

Financement des propositions

- Les demandes financières pourront monter jusqu'à 10000 €, en les justifiant correctement.
- Les demandes financières devront préciser si des gratifications de stage sont prévues.
- Les demandes petits équipements sont recevables.

Les projets concernant plusieurs OHM doivent être déposés avec une demande financière individualisée auprès de chaque OHM, ainsi qu'auprès du réseau, avec indication précise du financement demandé à chacun.

Un projet répondant aux exigences des APR de l'OHM et de la fédération ECCOREV peut être soumis (<https://www.eccorev.fr/spip.php?rubrique15>). Dans ce cas, le projet doit être déposé auprès des deux structures en justifiant la demande et en précisant la répartition budgétaire entre l'OHM et ECCOREV.

Dans le cas de projets à plusieurs organismes financeurs, il est demandé d'indiquer la répartition en faisant ressortir la part demandée à l'OHM.

Modalités de présentation des projets

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au [paragraphe 2.2](#) du texte général. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer le Directeur de l'OHM et le Coordinateur dont les coordonnées sont reportées ci-après.

Engagement des lauréats

En cas d'acceptation d'un projet, le lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM (https://www.ohm-provence.org/documents/pdf/partenaires/Charte_OHM_BMP.pdf).

Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- l'étude fera l'objet d'une restitution orale (séminaire annuel de restitution en juin-juillet de l'année suivante) ; ces restitutions seront mises en ligne sur le site internet de l'OHM-BMP.
- le candidat financé s'engage à fournir un rapport quantitatif mentionnant : publications, rapports, stages, thèses, vulgarisation, communications, etc. Ces éléments factuels serviront de critères de sélection pour l'attribution de tous nouveaux financements.
- dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, le rapport devra être fourni à l'OHM.
- les lauréats s'engagent également à fournir les métadonnées de leur étude, pour intégration dans le système d'information de l'OHM.
- les lauréats s'engagent à publier le plus rapidement possible leurs résultats dans les meilleures revues possibles.

Calendrier

Date limite de réponse à l'appel pour tous les projets : **15 Novembre 2014**.

Date de publication des résultats : **20 décembre 2014**.

Date prévisionnelle de restitution des études : **juin-juillet 2016**

Contacts

Jean-Claude RAYNAL

Coordinateur de l'OHM Bassin Minier de Provence CNRS-ECCOREV (FR 3098)
Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée, BP 80, 13545 Aix-en-Provence cedex.
Mail : raynal@eccorev.fr - Tél. : 04 42 97 16 68

Yves NOACK

Directeur OHM Bassin Minier de Provence CEREGE, UMR 7330 CNRS - AMU
Technopole de l'Environnement Méditerranée BP 80, 13545 Aix-en-Provence cedex.
Mail : noack@cerege.fr – Tél : 04 42 97 15 28

3.2 APR OHM Estarreja



Contexte

L'OHM International "Estarreja" a été créé afin d'étudier la dynamique des impacts environnementaux, sanitaires et sociétaux induits par une activité industrielle polluante en milieu fragile (zone humide sensible). La zone géographique étudiée se situe sur la côte Nord du Portugal, et correspond au « concelho » d'Estarreja, district d'Aveiro.

Une pollution industrielle ancienne

La région d'Estarreja est soumise à une pollution industrielle intense depuis le début des années 50. La commune possède sur son territoire le deuxième plus important complexe d'industries chimiques du pays, produisant principalement du sulfate d'ammonium, de l'acide nitrique et du nitrate d'ammonium, mais également des résines synthétiques (PVC). Cette activité industrielle a produit de grandes quantités de déchets toxiques solides, déchets qui ont été stockés, jusqu'en 1986, dans des lieux inadaptés. De plus, jusqu'en 1975, des effluents liquides chargés en éléments potentiellement toxiques pour les écosystèmes et pour la santé humaine étaient également rejetés dans les nombreux canaux de drainage de cette zone.

Au cours des années 1990, d'importantes innovations technologiques ont permis de réduire considérablement l'émission de polluants par les usines chimiques locales. De même, au cours de cette décennie, un certain nombre d'interventions de réhabilitation ont permis une réduction significative du passif environnemental, tant au niveau des résidus solides que des effluents liquides. Cependant, malgré ces changements, de nombreuses lacunes subsistent dans la connaissance de l'évolution de l'environnement qui justifient la nouvelle approche pluridisciplinaire que l'OHMI se propose d'effectuer.

Un milieu fragile

La zone industrielle se situe à proximité de la plus grande lagune d'eau saumâtre du Portugal (ría d'Aveiro), lagune dont les ramifications canalisées s'étendent jusqu'aux portes des usines du complexe chimique. La ría d'Aveiro constitue un milieu écologiquement riche, habitat naturel de très nombreuses espèces aquatiques et terrestres, et définie comme une Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne pour la protection des oiseaux

Objectifs de l'OHMI

Depuis une vingtaine d'années, des études ont montré l'étendue et l'importance de la pollution industrielle dans cette zone géographique, tout comme son impact sur certains organismes végétaux et animaux. Cependant aucune recherche synthétique n'a été menée en ce qui concerne ses impacts sur l'homme, sa santé, et ses activités socio-économiques. De plus ces études circonscrites dans le temps, ne permettent pas de rendre compte de l'évolution de l'environnement sur plusieurs décennies.

L'OHM International "Estarreja" a pour objectif d'étudier les effets multiples de cette activité industrielle sur la relation homme-milieu, en prenant en compte la dimension temporelle, marquée par les changements de pratiques industrielles.

Thèmes privilégiés

Les propositions devront concerner la région d'Estarreja et s'inscrire prioritairement dans l'un des trois axes thématiques suivants :

Axe 1: Impact de la situation socio-économique actuelle sur le développement de la région d'Estarreja

- Mouvements migratoires et variations de l'offre d'emploi
- Importance du retour aux modes de production agro-alimentaires traditionnels délaissés à la fin du siècle passé
- Histoires de vie : le travail à l'usine de 1950 à nos jours
- Activités agro-pastorales : structures des exploitations, évolution des techniques

Axe 2 : Santé publique

- Etat de santé de la population et ses déterminants
- Données biologiques relatives à la fertilité et à la fécondité
- Croissance et développement, de la période fœtale à l'âge adulte
- Pathologies respiratoires et dermatologiques
- Influence de l'environnement sur les maladies neurologiques
- Contaminants organiques : origine agricole/origine industrielle

Axe 3 : Biodiversité et environnement

- Impact de la montée des eaux de la mer sur les écosystèmes de la ria d'Aveiro
- L'environnement dans les stratégies de valorisation touristique
- Evolution de la biodiversité dans les canaux de la ria proches d'Estarreja
- Interactions entre les espèces, les communautés, les populations et les écosystèmes
- Evaluation et gestion des déchets

Financement des propositions

Les propositions seront examinées par le Conseil de Direction de l'OHMI. Chaque projet retenu se verra attribuer un financement laissé à l'appréciation du Conseil de Direction, au maximum de 8000 €.

La direction de l'OHM se réserve la possibilité de ne pas financer certains thèmes définis ci-dessus en cas d'absence de candidatures pertinentes.

Modalités de présentation des projets

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au [paragraphe 2.2](#) du texte général. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer le Directeur de l'OHMI (France) ou le Directeur-adjoint (Portugal), dont les coordonnées sont reportées ci-après.

Calendrier

Date limite de réponse à l'appel pour tous les projets : **22 novembre 2014**

Date de publication des résultats : **20 décembre 2014**

Date prévisionnelle de restitution des études : **mai 2016**

Contacts

En France : **Anne-Marie GUIHARD-COSTA**

Directrice OHMi Estarreja, UPR 2147 du CNRS, 44 rue de l'Amiral Mouchez, 75014 Paris.

Mail : anne-marie.guihard-costa@evolhum.cnrs.fr

Au Portugal : **Eduardo FERREIRA DA SILVA**

Directeur-adjoint OHMi Estarreja, Departamento de Geociências, Universidade de Aveiro,
3810-193 Aveiro (Portugal).

Mail : eafsilva@ua.pt

3.3 APR OHM Haut-Vicdessos



Contexte

L'OHM Pyrénées Haut-Vicdessos a été créé en 2009 afin d'étudier les dynamiques passées, en cours et à venir sur un territoire de montagne soumis à une forte déprise depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. L'Observatoire recouvre sept communes situées dans la haute vallée du Vicdessos en Ariège. Cette vallée soumise à une intense pression minière, métallurgique et agropastorale depuis plus d'un millénaire est aujourd'hui le siège d'un processus d'abandon et de réorientation des pratiques, marqué par l'arrêt définitif de toute activité industrielle et par un développement des activités touristiques.

Dans ce contexte de rupture où s'enchevêtrent héritages anciens (pollutions, dégradation des sols,...), dynamiques naturelles et logiques économiques contemporaines, quatre phénomènes principaux guident les dynamiques environnementales et territoriales :

- l'agro-pastoralisme semble condamné, mais l'ampleur des espaces pastoraux permet d'espérer conserver un patrimoine historico-environnemental durable, probablement pendant des décennies ou des siècles. Ce postulat reste cependant à vérifier, surtout en raison des nouvelles dynamiques, parfois extrêmement rapide, qui touchent les espaces supraforestiers, dues au sous-pâturage, au réchauffement climatique, à l'expansion des peuplements forestiers secondaires devenus adultes, *etc.* Quelle est la durabilité à court et moyen terme de cette ressource plurimillénaire ?
- l'étalement urbain gagne aujourd'hui la vallée, qui est proche du val d'Ariège (train, voie rapide) et des centres urbains ou touristiques locaux. Fonds de vallée et versants exposés au soleil représentent les sites privilégiés de construction, tandis qu'une réoccupation / restauration intensive des habitats villageois est en cours. Quelles transformations sociales dans le contexte de désindustrialisation-touristification, renouvellement de la population dans l'axe de la vallée, transformation des villages périphériques en habitat secondaire ?
- l'eau, l'hydroélectricité représentent des ressources apparemment stables, qui fournissent à l'heure actuelle la majeure partie des ressources financières de la communauté de communes. Mais la dynamique actuelle de réchauffement, de diminution des apports neigeux et de sécheresses répétées fait peser une incertitude sur la disponibilité future de la ressource.
- le tourisme apparaît comme une des seules activités pouvant être développées dans les années à venir, mais les perspectives peuvent sembler limitées dans une vallée en marge des principaux centres touristiques de l'Ariège et dont les villages n'ont pas la qualité patrimoniale des vallées des Pyrénées centrales et occidentales. Le patrimoine naturel reste cependant un atout important, mais en évolution rapide.

Objectifs de l'OHM

Si le but principal de l'OHM Pyrénées Haut-Vicdessos consiste en l'acquisition et la gestion de données propres à l'évaluation des dynamiques socio-écologiques (monitoring, enquêtes,...), l'OHM Pyrénées Haut-

Vicdessos a aussi pour vocation d'organiser la mise en œuvre de l'interdisciplinarité et de favoriser l'émergence de nouvelles méthodologies ou démarches scientifiques dans la perspective d'une approche intégrée régionale. L'OHM est un lieu d'observation, d'étude, mais aussi de modélisation et d'expérimentation. L'une de ses fonctions principales est de répondre à des questionnements écologiques, sociaux, économiques, de santé en termes de résilience, de remédiation et de simulation, mais aussi de s'intéresser aux politiques locales ou régionales induites par ces situations, Ils peuvent en ce sens constituer un dispositif d'aide à la décision politique. Dans cette optique, l'OHM Pyrénées Haut-Vicdessos est en prise directe avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, Parc Naturel Régional de la Haute Ariège, Conservatoire Botanique, ONF, DREAL, Région Midi-Pyrénées, Fédération Pastorale de l'Ariège).

Pour plus d'information sur le contexte et les projets financés les années précédentes : <http://w3.ohmpyr.univ-tlse2.fr/index.html>.

Thèmes privilégiés

L'OHM Pyrénées Haut-Vicdessos lance un appel à projets pour 2015 concernant sept thématiques prioritaires concernant la haute vallée du Vicdessos :

- Climat, neige et eau
- Dynamiques des milieux d'altitude et activités agro-pastorales (forêts, zones humides,...)
- Dynamique de la biodiversité
- Héritages industriels, contaminants, pollutions
- Changements sociaux et territoriaux
- Gestion contemporaine des territoires de montagne
- Population, environnement et santé

Financement des propositions

Les propositions seront examinées par le Conseil de Direction de l'OHM. Chaque projet retenu se verra attribuer un financement laissé à l'appréciation du Conseil de Direction, au maximum de 4000 euros.

La direction de l'OHM Pyrénées Haut-Vicdessos se réserve la possibilité de ne pas financer certains thèmes définis ci-dessus en cas d'absence de candidatures pertinentes.

Modalités de présentation des projets

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au [paragraphe 2.2](#) du texte général. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer le Directeur de l'OHM et/ou le référent OHM dont les coordonnées sont reportées ci-après.

Calendrier

Date limite de réponse à l'appel pour tous les projets : **15 novembre 2014**

Date de publication des résultats : **20 décembre 2014**

Date prévisionnelle de restitution des études : **mi-décembre 2015 pour les premiers résultats (séminaire de restitution), fin janvier 2016 pour le compte rendu final**

Contact

Didier GALOP

Directeur de l'OHM Haut-Videssos - GEODE (UMR 5602) CNRS,
Maison de la Recherche, Université Toulouse 2, 31058 Toulouse cedex 9.

Mail : didier.galop@univ-tlse2.fr

Hugues BARCET

Référent OHM Haut-Videssos

Mail : hugues.barcet@univ-tlse2.fr

3.4 APR OHM Littoral Méditerranéen



Contexte

Foyer touristique majeur, haut lieu de l'économie résidentielle, site de plusieurs des plus grandes villes du pays et du principal port de la Méditerranée, le littoral méditerranéen français présente une forte urbanisation côtière, tout en conservant des espaces naturels remarquables par leur biodiversité et leur bon état actuel de conservation. Soumis à de multiples pressions pour être davantage aménagé et permettre l'accueil de populations nouvelles (résidents ou touristes), il est également l'objet de conflits d'usages et de controverses quant aux options à privilégier pour sa gestion et la planification de son devenir. Au cours des années 2000, l'émergence du concept de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) offre un cadre opérationnel nouveau. Il permet aux acteurs locaux de s'emparer de la question littorale et de s'engager dans des projets de territoires associant la terre et la mer et autorisant des innovations pour mieux encadrer l'urbanisation littorale qui se poursuit, gérer et conserver les espaces naturels marins et terrestres.

L'OHM « Littoral méditerranéen » propose d'observer cette situation nouvelle à travers quatre sites composant un large gradient d'urbanisation et de pression anthropique. Du plus urbanisé au moins soumis aux pressions humaines, ces sites sont : l'agglomération marseillaise au sens large, depuis les bassins portuaires de Fos-sur-Mer à l'Ouest jusqu'à La Ciotat à l'Est ; le golfe d'Aigues-Mortes, de Sète au Grau du Roi, y compris les lagunes littorales et les bassins versants associés ; les rivages de la périphérie sud de Bastia et de Balagne, en Haute-Corse. Les espaces et milieux étudiés correspondent à l'interface entre les domaines marin et terrestre, c'est-à-dire le rivage mais également les zones terrestres et marines qui s'influencent mutuellement de part et d'autre du trait de côte, tant sur les plans écologiques, hydrologiques ou sociétaux.

Thèmes privilégiés

L'OHM souhaite recevoir des propositions de recherche s'inscrivant dans au moins un des cinq thèmes suivant :

- **qualité des milieux** : eaux côtières et bassins-versants, traitements des eaux, air, sols, biocénoses, acclimatation, espèces exogènes / invasives, etc. ;
- **gestion et protection des espaces et des milieux** : origines, effets (positifs et négatifs), conflits, effet réserve, ingénierie écologique ;
- **services éco-systémiques et aménités environnementales** : valeur économique des biens environnementaux, préférences paysagères, etc. ;
- **risques et fonctionnements des territoires** : risques naturels, industriels, technologiques et sanitaires ; traitement du risque, planification, remédiation ; analyse rétrospective et modélisation prédictive ;
- **qualité de vie** : niveau de vie, santé, effectifs de population, identité, accès à la « ressource littorale », écologie de la santé, mobilité.

Les projets devront offrir une contribution à l'étude de l'urbanisation et/ou de l'anthropisation côtière, à partir d'une approche naturaliste et/ou sociale, envisagée pour la période contemporaine ou sur le temps long, et devront aborder les aspects de gestion associés aux questions traitées. Ils pourront élarger à l'un des thèmes ou bien se situer à la croisée de plusieurs. Une attention particulière sera accordée aux **propositions pluri-disciplinaires** et aux projets qui témoigneront d'un effort de **problématisation commun à plusieurs disciplines** ; les projets pourront être portés par une ou plusieurs équipes.

Les projets pourront ne concerner qu'un seul site d'étude, mais les propositions portant sur plusieurs sites sont encouragées. **Les propositions concernant d'autres zones géographiques ne sont pas éligibles à cet appel.**

Financement des propositions

Les demandes de subvention devront se situer **entre 2 000 et 10 000 euros** et concerneront exclusivement des projets de recherche. Les montants accordés par l'OHM pourront servir à couvrir la totalité des coûts d'une proposition ou bien venir en complément d'autres sources de financement.

Modalités de présentation des projets

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au [paragraphe 2.2](#) du texte général. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer le Directeur de l'OHM dont les coordonnées sont reportées ci-après.

Engagement des lauréats de l'Appel à propositions de recherche

Chaque lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM. Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- - Le projet sera présenté à la communauté OHM lors d'un séminaire de présentation des projets. Les résultats définitifs le seront lors d'une journée de restitution et l'étude fera parallèlement l'objet d'un rapport écrit.
- - Les données produites dans le cadre de l'étude devront faire l'objet d'une description (métadonnées) et auront vocation à être versées au système d'information de l'Observatoire Hommes-Milieu, après valorisation par leur auteur.
- - Si l'étude conduit à soumettre une publication, la mention de l'OHM « Littoral méditerranéen » devra apparaître dans les remerciements de la dite publication.
- - Dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, la restitution écrite devra correspondre au rapport de l'étudiant ainsi qu'à la synthèse rédigée par le porteur de l'étude, accompagnée des données rassemblées dans le cadre du travail.

Calendrier

Date limite de réponse à l'appel : **15 novembre 2014**

Date de publication des résultats : **20 décembre 2014**

Date prévisionnelle de restitution : **mars 2016**

Contact

Samuel ROBERT

Directeur de l'OHM Littoral Méditerranéen - ESPACE (UMR 7300)

Europôle méditerranéen de l'Arbois. BP80. 13545 Aix-en-Provence Cedex 4.

Mail : samuel.robert@univ-amu.fr – Tel : 04 42 90 85 32

3.5 APR OHMi Nunavik



L'appel à projet de recherche propre à l'OHMi Nunavik sera publié ultérieurement pour des raisons administratives.

3.6 APR OHM Oyapock



Contexte

L'OHM « Oyapock » se propose d'étudier le bouleversement que représente l'ouverture d'un pont international entre l'Amapá et la Guyane française, reliant ainsi deux univers : le Brésil (et plus largement, l'Amérique Latine et le Mercosur) et la France (donc, l'Europe et la Communauté européenne). Lancé en 2008, l'OHM a pour vocation de suivre sur le long terme ce bouleversement.

La zone d'étude s'étend sur tout le cours du fleuve Oyapock, ses deux berges (française et brésilienne), et le long des deux toutes nouvelles routes y menant. Les communes concernées sont : du côté français, Ouanary, Saint-Georges de l'Oyapock et Camopi ; du côté brésilien, la vaste commune d'Oiapoque. D'importantes aires protégées françaises et brésiennes (Parc Naturel Régional de Guyane, Parc National Amazonien de Guyane, *Parque Cabo Orange* et *Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque*) recouvrent près de la moitié de la zone d'étude.

Centrée sur les relations Hommes-Milieu, l'OHM se consacre à l'étude des dynamiques régionales, déclinées selon quatre axes : dynamique des peuplements humains, dynamiques identitaires, dynamiques environnementales, dynamiques économiques. Les études vont de l'écologie des espaces anthropisés à la prospective éco-touristique, en passant par l'agronomie, la pédologie, l'économie des ressources naturelles, l'histoire du peuplement, ou la dynamique des paysages, sans oublier les questionnements géopolitiques.

Jusqu'à présent l'OHM s'est concentré sur les aspects géopolitiques, migratoires, territoriaux (maîtrise du foncier, mode d'exploitation du milieu, agriculture...). Le présent appel d'offre entend répondre aux questions des impacts anthropiques sur le milieu.

Thèmes privilégiés

Les thématiques proposées concernent la rive française et brésilienne à l'échelle tant locale que régionale : elles portent sur les impacts environnementaux engendrés par la construction et l'ouverture du pont, des routes et des changements d'occupation du territoire du bas cours du fleuve Oyapock.

Les approches interdisciplinaires sont particulièrement appréciées.

Seront privilégiés :

- la mise en place d'un suivi des impacts sur le milieu et la biodiversité,
- l'étude des différentes sources de pollution,
- l'étude des dynamiques économiques formelles et informelles s'appuyant sur la valorisation du riche potentiel environnemental de cette zone (écotourisme...),
- les problématiques de santé liées aux changements environnementaux et sociaux.

D'une manière générale, l'OHM examinera les propositions concernant tout phénomène perturbant les différents biotopes (forestier, fluvial, urbain).

Financement des propositions

Les propositions seront examinées par le Comité de Pilotage de l'OHM.

Chaque projet retenu se verra attribuer un financement laissé à l'appréciation du conseil de Direction, d'un maximum de 8 000 €.

Pour les études qui nécessitent des travaux de terrain, les missionnaires pourront bénéficier, dans la limite des places disponibles, d'un hébergement dans la Maison de l'OHM à Saint-Georges de l'Oyapock.

Modalités de présentation des projets

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au [paragraphe 2.2](#) du texte général. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer le Directeur de l'OHM dont les coordonnées sont reportées ci-dessous.

Calendrier

Date limite de réponse à l'appel pour tous les projets : **15 novembre 2014**

Date de publication des résultats : **20 décembre 2014**

Date prévisionnelle de restitution des études : **fin 2016**

Contact

Damien DAVY

Directeur de l'OHM Oyapock,

Mail. : damien.davy@cnrs.fr - Tel. : 05 94 29 20 04



3.7 APR OHM Tèssékéré



Contexte

L'humanité fait face à une crise écologique majeure connue sous le nom générique de réchauffement climatique. Cette réalité recouvre différents aspects physiques, chimiques, biologiques, politiques et sociaux. Certaines régions du monde sont en première ligne, comme le Sahel, région emblématique qui subit depuis plusieurs années un déficit pluviométrique, une action anthropique importante (surpâturage) accompagné d'une modification des grands équilibres écologiques.

L'OHM international « Tèssékéré » a été créé dans le but d'analyser les processus et les interactions sanitaires, sociales et environnementales consécutives à la mise d'un programme panafricain de développement et de reforestation connu sous le nom de « Grande Muraille Verte ». Il s'agit également de promouvoir l'interdisciplinarité par l'approche intégrative des systèmes sociaux-écologiques sahéliens.

L'observatoire se situe dans l'aire géographique du Sahel, au Nord du Sénégal, dans la région du Ferlo.

Thèmes privilégiés

- Les mécanismes de séquestration du carbone
- Les usages sociaux du bois dans le Ferlo
- La biodiversité et la conservation: Faune, Flore, interactions
- Les systèmes sociaux : alimentation, démographie, économie, politique, migrations, écologie pastorale...
- La santé : maladies chroniques et maladies transmissibles
- La représentation et l'analyse de l'espace de la Grande Muraille Verte : télédétection et SIG
- Les aspects géo-hydro-morphologiques et représentations sociales de l'eau

Financement des propositions

Les financements varieront de 1000 à 4000 euros en fonction du projet proposé. La politique actuelle de l'OHMI Tèssékéré est de concentrer les financements favorisant une vision interdisciplinaire.

Modalités de présentation des projets

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au [paragraphe 2.2](#) du texte général. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer le Directeur de l'OHMI et/ou le Co-Directeur dont les coordonnées sont reportées ci-après.

Calendrier

Date limite de dépôt des propositions : **15 novembre 2014**

Publication des résultats de l'APR : **20 décembre 2014**

Date prévisionnelle de restitution des études : **2^{ème} trimestre 2016**

Contacts

Gilles BOËTSCH

Directeur de l'OHMi Téssékéré,
UMI3189 « Environnement, Santé, Sociétés »,
Université Cheikh Anta Diop (UCAD) Faculté
de Médecine,
BP 5005, Dakar-Fann, Sénégal.
Mail : gilles.boetsch@gmail.com
Tel (Sénégal): +221774627706

Aliou GUISSÉ

Co-Directeur de l'OHMi Téssékéré,
UMI3189 « Environnement, Santé, Sociétés »,
Université Cheikh Anta Diop (UCAD) Faculté
de Médecine,
BP 5005, Dakar-Fann, Sénégal.
Mail : aliou.guisse@ucad.edu.sn
Tel : +221776389669

3.8 APR OHM Vallée du Rhône



Contexte

L'OHM - Vallée du Rhône, a pour emprise géographique le corridor fluvial du Léman à la Méditerranée, c'est-à-dire le fleuve lui-même, ses marges, sa plaine alluviale, les principales confluences et le delta. Les territoires étudiés sont soumis à l'influence de nombreux aménagements présents sur tout le cours d'eau. La crue de 2003 et la signature du Plan Rhône le 21 mars 2007 sont considérées par les acteurs de l'eau comme des événements majeurs qui modifient les logiques de gestion du fleuve. L'OHM vallée du Rhône se propose ainsi d'étudier ce changement de paradigme.

L'OHM travaille en particulier sur des motifs territoriaux créés par les différents aménagements hydro-électriques comprenant des sections court-circuitées, des retenues, des canaux, des ouvrages (usines et barrages) qui se répètent longitudinalement et influencent le fonctionnement du fleuve. Ceci permet notamment d'envisager des approches comparatives très riches sur le plan scientifique.

De nombreuses études ont cours à l'heure actuelle sur le fleuve, ainsi ce quatrième appel à projets, comme les trois premiers, privilégiera des approches orphelines, complémentaires de celles déjà engagées et susceptibles d'alimenter la réflexion collective autour du changement de paradigme de gestion et de toute production scientifique permettant d'alimenter cette réflexion partagée autour de la mise en œuvre d'un développement durable du corridor rhodanien. Toutes ces actions alimenteront également une base de données commune sur le Rhône.

Thèmes privilégiés

L'OHM - Vallée du Rhône s'appuie sur un réseau d'équipes interdisciplinaires abordant actuellement les changements fluviaux, la dynamique des sédiments et des polluants associés, les échanges nappe-rivière, le suivi des opérations de restauration écologique, les discours et les pratiques. Dans ce contexte de forte émulation interdisciplinaire, ce quatrième appel à projets privilégie des approches complémentaires de celles sur lesquelles travaillent les équipes.

Six thèmes prioritaires ont été identifiés sans qu'ils soient exclusifs :

Axe 1 : Trajectoire géo-historique et rupture de 2003

Mots-clés : vision rétrospective, acteurs, structures biophysiques

L'objectif de ce thème est de replacer la question du changement de paradigme dans une perspective temporelle plus longue et d'intégrer notamment les évolutions contemporaines de ce socio-écosystème dans ses dimensions physiques, biologiques, chimiques et sociétales. L'histoire des aménagements et la réponse de l'environnement fluvial à ces aménagements constituent une base de connaissance importante qu'il convient encore de préciser afin de mieux identifier les facteurs de causalité. Un effort important est également attendu quant à l'étude de l'évolution des discours et des pratiques des aménageurs, des gestionnaires ou encore des habitants. Peut-on périodiser cette évolution homme-fleuve ? Existe-t-il des

ruptures majeures, des moments-clés au sein de cette évolution ? Existe-t-il un changement de paradigme de gestion au début du XXI^e siècle ? Quels en sont les déterminants ? Autant de questions qui permettent d'établir la trajectoire évolutive du système et d'esquisser une prospective.

Le schéma conceptuel de l'OHM – VR donne une image temporelle simplifiée de la domestication historique du fleuve au cours d'une période d'environ 175 années, initiée au milieu du XIX^e siècle par une succession d'événements hydrologiques catastrophiques ayant forcé la main des services de l'état et exigé des réponses et des décisions immédiates. Après cette longue période d'aménagement drastique du Rhône, une situation dramatique en 2003 entraîne un nouvel engagement fort des gestionnaires. Il y a cependant une différence majeure entre les deux ruptures, dans le premier cas il s'agit de contrer les frasques naturelles du fleuve, dans le second il s'agit de pallier aux impacts négatifs de l'artificialisation.

La crue de décembre 2003 est considérée comme le déclencheur de la rupture étudiée par l'OHM – Vallée du Rhône, un épisode bref et géographiquement localisé sur le tiers aval de l'axe fluvial. Il s'agit là d'un point de vue temporel et spatial volontairement restrictif pour dater dans un premier temps un changement de perception du fleuve et de ces modalités de gestion. Il est probable que les changements sociaux, vraisemblablement stimulés par l'urgence, aient été initiés bien avant le 4 décembre 2003, du fait d'un cumul d'événements d'origine naturelle et/ou anthropiques, crues majeures moins médiatisés, canicule de 2003, pollutions accidentelles, répétitives ou insidieuses. Cette rupture contemporaine est probablement plus complexe à décrypter et nécessite un regard plus large sur l'ensemble des événements, petits et grands, qui ont contribué à prendre des mesures afin d'inverser les tendances « négatives » infligées par le cumul des activités anthropiques sur une ressource supposée inépuisable. Il est également possible de s'intéresser aux nombreux acteurs et réseaux qui construisent ces changements quant à la perception du fleuve et se fédèrent autour d'une cause commune.

Axe 2 : Mise en œuvre d'une politique de développement durable : le plan Rhône, entre changements et continuités

Mots-clés : interactions, convergences, divergences, adhésion/conflits, relation des riverains au fleuve, gestion intégrée, innovations socio-économiques

L'avènement du Plan Rhône, en 2007, constitue un questionnement majeur dans le cadre des réflexions menées au sein de l'OHM - Vallée du Rhône. Présenté comme une politique de développement durable, ce plan devait renouveler les actions à l'égard du fleuve dans une logique de transversalité et de gouvernance. Qu'en est-il aujourd'hui à l'orée du second Plan Rhône ? L'action publique a-t-elle apporté des changements dans la manière de gérer le fleuve, notamment en termes de politiques environnementales, de développement économique ou bien encore, dans les rapports sociaux entre acteurs ? Quels points de convergence ou de divergence sont décelables dans ses interactions ? Des approches en sociologie, science politique, géographie, histoire, droit et économie pourront contribuer à analyser l'application à l'échelle du fleuve du principe de développement durable et à étudier les représentations qu'en ont les différents acteurs. Des comparaisons avec d'autres fleuves sont également attendues.

Axe 3 : Fonctionnement socio-écosystémique

Mots-clés : échanges nappe/rivière, dynamique forestière, diagnostic et qualité environnementale, dynamique hydromorphologique, services écosystémiques

L'objectif de cet axe est de produire des descripteurs interdisciplinaires (physiques, biologiques et socio-économiques) afin d'établir des diagnostics d'état du corridor fluvial, de ses marges naturelles ou construites et des services rendus par cet ensemble de systèmes. Le but de ce diagnostic est de dresser un état qualitatif et quantitatif des ressources et de leurs usages permettant un développement durable des territoires associés au fleuve. Les programmes RhônEco et OSR dressent un état physique (hydraulique et sédimentaire) et biologique du corridor fluvial (sections du Rhône court-circuitées (RCC) et annexes fluviales). Les différents programmes concernant les marges construites considèrent les aspects sédimentaires, hydrodynamiques et biologiques (ripisylve, flore et faune aquatique, ...). Il semble donc maintenant nécessaire de développer une approche intégrant ces différents compartiments du fleuve pour obtenir une vision plus synoptique de l'hydrosystème et des services rendus aux populations riveraines.

Dans cette optique, deux principaux points mériteraient d'être explorés.

- Le développement de métriques biologiques concernant le Rhône chenalisé, pour prendre en compte l'état des populations d'invertébrés et de poissons, en croisant l'état des différents compartiments du fleuve (lônes restaurées ou non, casiers, RCC, chenal non endigué) et conduisant à une approche intégrée de la mosaïque fluviale. Dans ce domaine, l'impact du marnage journalier lié au fonctionnement par éclusées sur la flore, la faune et les usages des différents compartiments de l'hydrosystème constitue un champ de questionnement encore à explorer. Un bilan de l'état thermique du Rhône et de son impact sur les organismes vivants et les usages par les populations riveraines est également à réaliser.
- L'étude qualitative et quantitative des services rendus par les écosystèmes rivulaires et les marges construites, intégrant économie, attente et perception sociétale. La dimension économique du Rhône est principalement associée à la production d'énergie et au transport fluvial. Moins visibles, moins connus, d'autres usages (eau agricole, pêche, loisirs notamment), d'autres services (écosystémiques, paysagers notamment) coexistent. L'importance de ces usages et services méritent d'être précisée. L'influence de la « qualité environnementale » du fleuve et de son corridor immédiat (marges naturelles ou anthropisées) sur ces différents usages et services mérite également attention. Sur ce thème, il est attendu des études qui proposent une vision d'ensemble, autant que possible quantifiée, des différents services et usages et précisent leurs liens avec les questions de « qualité ».

Axe 4 : Risques environnementaux

Mots-clés : écotoxicologie/chimie, changement climatique/disponibilité des ressources en eau, risques d'inondations, perception des riverains

La gestion des risques est une problématique majeure de l'OHM - VR avec la mise en place du Plan Rhône, dont les objectifs globaux visent une réduction des risques de détérioration de ce socio-écosystème. Le risque le plus évoqué et débattu concerne les inondations, mais il en existe d'autres pour lesquels les études de processus, d'impact ou de perception sont peut-être moins avancées.

Ainsi, des contaminants de différentes formes rejoignent toujours le Rhône. Leurs sources restent nombreuses et diversifiées et comprennent aussi les sédiments fins déposés sur les marges fluviales

consécutivement à l'aménagement du fleuve (PCB, métaux, hydrocarbures). Depuis quelques années s'ajoutent des contaminants dits « émergents » dont les effets, les flux et les sources sont mal connus : plastiques, produits vétérinaires et pharmaceutiques, agents surfactants, composés perfluorés ou téflonés... Il s'agit dès maintenant d'acquérir des connaissances sur ces contaminants afin de mieux 1) évaluer le risque qu'ils représentent spécifiquement pour l'écosystème aquatique, 2) préciser leurs sources et 3) prédire leur devenir sur l'ensemble du fleuve (temps de résidence, comportement biophysico-chimique, voie de transfert vers le biote).

Les problèmes de disponibilité des ressources en eau à l'étiage, associés aux risques d'augmentation de la concentration en contaminants et/ou une plus grande prévalence d'épisodes d'eutrophisation, deviennent aussi une préoccupation importante dans le contexte du changement global. Très peu de travaux existent sur le Rhône dans ce domaine, et ce risque est à appréhender de manière intégrée, incluant le rôle des aquifères et des systèmes de gestion des débits ainsi que les effets socio-écologiques.

Enfin, le risque en tant que construit social nécessite une analyse de sa définition et perception par les différents acteurs (politiques, médias, scientifiques, gestionnaires, riverains, citoyens notamment) mais aussi une comparaison de cette perception : qu'est-ce qui fait risque, quels outils de mesures, quels indicateurs, quels niveaux seuils, quelle résilience ? Cette comparaison peut permettre entre autre de faciliter la circulation de l'information et de partager les incertitudes pour proposer des solutions de gestion concertées et alimenter le débat public en matière de développement durable.

Axe 5 : Restauration et renaturation

Mots-clés : caractérisation de l'habitat, modèles quantitatifs d'action, réparations physiques, suivis écologiques, processus, fonctionnement des écosystèmes

Les objectifs de restauration du fleuve Rhône sont en train d'évoluer avec la mise en application du schéma de ré-élargissement du lit du Rhône. Les actions de restauration ne portent plus seulement sur le relèvement des débits réservés ou le recreusement des lônes mais sur l'enlèvement des ouvrages de protection des berges, le ré-élargissement du lit et la redynamisation du transport solide résultant de l'érosion latérale ou d'introductions artificielles de sédiments. Dans ce contexte, de nouvelles références sont à construire et la restauration de processus est un champ d'investigation complexe. Quels sont les risques ? Comment la végétation riveraine va-t-elle ainsi réagir à l'apparition de ces nouveaux milieux ? Quelles seront les vitesses de colonisation ? Quelles espèces vont structurer ces nouveaux paysages ? Comment cette dynamique va-t-elle interagir avec les pratiques actuelles d'entretien du lit ? Quelles sont les réponses du fleuve qui peuvent être attendues de ces modifications tant en termes de morphodynamique que d'écologie ? Y aurait-il des secteurs plus stratégiques à privilégier pour de telles actions ? Quels sont les indicateurs de suivi pertinents pour évaluer les bénéfices de telles actions ? Quels sont les coûts/bénéfices de ces actions ? Quelles seraient les métriques socio-économiques appropriées pour l'évaluation des actions de restauration ?

La relation physique-biologie est un champ de questionnement qu'il convient encore d'explorer pour affiner les modèles biophysiques quantitatifs en intégrant également d'autres facteurs-clés (coûts socio-économiques, services écosystémiques) pour permettre de mieux caler ces politiques.

Axe 6 : Nouveaux outils

Mots-clés : simulation, modélisation, participation, visualisation, partage d'informations

Ce sixième thème souhaite privilégier les travaux de recherche portant sur les nouveaux outils de caractérisation, d'évaluation, de prédiction ou encore de bancarisation et de partage de l'information. Quelles sont les tendances évolutives, les trajectoires systémiques ? Y a-t-il des milieux/secteurs plus sensibles que d'autres aux changements ? Les démarches de prospective et de simulation sont ainsi attendues tout comme des actions visant aux partages et à l'exploitation de données. Un effort important de bancarisation des données est engagé sur cet OHM. Cette bancarisation doit notamment permettre de fournir les données permettant d'explorer ces évolutions futures et de construire des scénarios spatialisés d'évolution sous conditions. La thématique de la science citoyenne concerne l'implication des non-professionnels dans l'investigation scientifique. Le but est de produire des bases de données à vaste échelle et à long terme avec l'appui participatif d'amateurs. Les bénéfices induits sont de démystifier la science et ses pratiques en dissipant la méfiance du public face à l'écologie laissée aux experts, de construire du capital social, et de favoriser l'inclusion et le consensus dans les processus de décision en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire.

En matière d'outils de modélisation et de simulation pour l'analyse phénoménologique naturelle ou la prévision/prédiction, plusieurs critères seront à prendre en compte :

- L'adaptation des outils aux échelles spatiales et décisionnelles,
- L'explicabilité et la transparence des modes de modélisation/représentation ainsi que des résultats attendus,
- Le traitement des sources d'erreur dans la formalisation des données utilisées par les modèles de quelque nature qu'ils soient,
- Leur propagation en termes d'incertitudes sur les résultats attendus (analyses de sensibilité),
- L'interopérabilité des outils proposés (emboîtement, intégration dans un contexte systémique, articulation avec le SIG,...).

Les propositions devront être interdisciplinaires. Dans la mesure où nous souhaitons faire émerger des champs encore peu explorés, des propositions disciplinaires peuvent être soumises mais dans ce cas, le postulant devra préciser comment sa proposition s'insère dans la démarche collective et les objectifs de l'OHM - VR (détaillés sur le site Web : <http://ohm-vr.org/index.php>), et comment celle-ci alimente également la réflexion multi-échelle permettant de répondre à des enjeux s'exprimant sur tout le corridor rhodanien. Au-delà des six priorités décrites précédemment, le comité de sélection peut aussi retenir des propositions originales susceptibles d'alimenter le débat interdisciplinaire structurant cet OHM. Des approches comparatives inter-sites seraient appréciées.

Financement des propositions

Les propositions seront examinées par le Comité de Direction de l'OHM. Chaque projet retenu se verra attribuer un financement laissé à l'appréciation du conseil de Direction, d'un maximum de 12 000 €.

Modalités de présentation des projets

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au [paragraphe 2.2](#) du texte général. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer le Directeur de l'OHM et/ou le Coordinateur dont les coordonnées sont reportées ci-après.

Engagement des lauréats

En cas d'acceptation d'un projet, le lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM.

Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- L'étude fera l'objet d'une restitution écrite et orale lors du séminaire annuel de restitution des études à Marseille ou Lyon en juin 2016
- dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, la restitution écrite devra correspondre au rapport de l'étudiant ainsi qu'à une synthèse rédigée par le porteur de l'étude, accompagnée des données rassemblées dans le cadre du travail ;
- les synthèses écrites sont destinées à constituer une collection de documents labellisés OHM : « Travaux de l'OHM - VR » et à être intégrées dans la base de métadonnées de l'observatoire.

Calendrier

Date limite de dépôt des propositions : **15 novembre 2014**

Publication des résultats de l'APR : **20 décembre 2014**

Date prévisionnelle de restitution des études : **juin 2016**

Contact

Dad ROUX-MICHOLLET

GRAIE, Coordinateur de l'OHM Vallée du Rhône

Mail : bureau@ohm-vr.org - Tel : 04 72 43 88 66

4 APR du Réseau des OHM

Ce volet est géré directement au niveau du Réseau et bénéficie d'un financement spécifique. Il s'agit d'un APR « blanc », donc non orienté. Cependant, les projets soumis doivent **obligatoirement concerner au moins deux OHM**.

Les propositions de recherche sont à saisir en ligne via le site internet du Labex (www.driihm.fr) et selon les modalités précédemment décrites ([Cf. 2.2 – Saisie en ligne des projets](#)).

5 Appel à proposition de contrats doctoraux et post-doctoraux

Les projets doctoraux et post-doctoraux, compte tenu du calendrier des appels, sont présentés par un chercheur confirmé des OHM et non par les futurs CDD. Il appartiendra à chaque porteur d'identifier d'ici le mois de juin de l'année du millésime l'identité du futur bénéficiaire du contrat. A défaut le contrat sera soit affecté au suivant s'il y a une liste complémentaire, soit retiré du concours.

5.1 Contrats doctoraux

L'appel à projet doctoral du Labex DRIIHM pour l'année 2015 ouvre au concours 2 contrats pleins pour 3 années consécutives (début : octobre 2015).

5.1.1 Conditions d'éligibilité

Outre celles qui concernent les conditions de droit pour s'inscrire en doctorat dans une université française :

- Le projet doit concerner directement au moins un OHM et s'adresser au cœur de ses problématiques. Aucun sujet dépourvu de l'aval de la (des) direction(s) des OHM concerné(s) ne pourra être pris en considération.
- Le(s) directeur(s) de la thèse (ou au moins l'un deux en cas de direction multiple) doit (doivent) appartenir à (aux) OHM concerné(s).

Bien que ce ne soit pas une condition *sine qua non*, les sujets pluri- voire interdisciplinaires seront considérés avec la plus grande attention. Ils devront alors présenter les meilleures garanties de succès (directions scientifiques, disponibilité des équipements nécessaires, etc.)

5.1.2 Saisie des projets doctoraux

La saisie du projet doctoral se fait désormais en ligne sur le site du labex [DRIIHM](#), après identification du porteur de projet sur ce même site (via « Créer un compte »). Vous pouvez joindre en PDF, sur l'interface de saisie, le CV court du Directeur de Recherche et tout autre document que vous jugerez utile.

Voir [ICI](#) les modalités pratiques de saisie des projets ([paragraphe 2.2](#)).

5.2 Contrats post-doctoraux

L'appel à projet post-doctoral du Labex DRIIHM pour l'année 2015 ouvre au concours 2 contrats pleins d'une durée d'un an.

5.2.1 Conditions d'éligibilité

- Le projet doit concerner directement au moins un OHM et s'adresser au cœur de ses problématiques.
- Le candidat, si déjà connu, doit avoir eu sa thèse depuis moins de deux ans.

Bien que ce ne soit pas une condition *sine qua non*, les sujets pluri- voire interdisciplinaires seront considérés avec la plus grande attention. Ils devront alors présenter les meilleures garanties de succès (directions scientifiques, disponibilité des équipements nécessaires, etc.)

5.2.2 Saisie des projets post-doctoraux

La saisie des projets se fait désormais en ligne sur le site du [DRIIHM](#), après identification du porteur de projet sur ce même site (via « Créer un compte »). Vous pouvez joindre en PDF, sur l'interface de saisie, le CV court du Directeur de Recherche, le CV du candidat envisagé (si déjà connu) et tout autre document que vous jugerez utile.

Voir [ICI](#) les modalités pratiques de saisie des projets ([paragraphe 2.2](#)).